

**EXTRAIT du
DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de CREVECOEUR LE GRAND**

Délibération n° 2019/024

Séance du 10 avril 2019

| Nombres Afférents Au C.M. | De En exercice | Membres Qui ont pris part à la délibération |
|---------------------------------|----------------------|--|
| 23 | 21 | 21 |

L'An deux mil dix-neuf, le dix avril à 20 h 00, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André COËT, Maire.

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 03 avril 2019 |

Présents : MM. et Mmes André COËT, Aymeric BOURLEAU, Bernard DELABROSSE, Bernard GLAIS, Jean-Pierre VIGNAULT, Isabelle WARNAULT, Chrystel CAVE, Hervé BUSSY, Denise BORDEZ, Pascal BARBIER, Aimé DEBETHUNE, François NIVELLE, David CAULIER, Franck LORET, Pierre MABIRE, Dominique DEVISME-MALEK, Stéphanie MORES.

| |
|---|
| Date d'affichage de la convocation |
| 03 avril 2019 |

Absentes excusées : Mmes Amandine CRIGNON (pouvoir à M. David CAULIER), Céline LEGER (pouvoir à Chrystel CAVE), Joëlle GARAUT (pouvoir à Bernard GLAIS), Karine LOIRE (pouvoir à André COËT).

| |
|--|
| Date d'affichage de la délibération |
| 12 avril 2019 |

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MORES

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Projet d'Aménagement et de Développement Durables |

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU, précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

Vu la présentation du projet de PADD aux personnes publiques associées lors d'une réunion du 14 mars 2019,

Vu les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, moins une voix (M. MABIRE qui est contre cette délibération) d'avoir débattu sur les orientations générales du PADD et en prend acte.

Pour extrait certifié conforme.

A Crèvecœur le Grand, le 12 avril 2019

Le Maire,



André COËT